

Espèces protégées

Alose feinte atlantique et Alose feinte méditerranéenne

Alosa fallax (Lacepède, 1803) et *Alosa agone* (Scopoli, 1786)

Liste rouge UICN des poissons d'eau douce menacés de France métropolitaine (2019) : **NT** - Quasi menacées (listés *Alosa fallax* et *Alosa agone*)

L'Alose feinte atlantique et l'Alose feinte méditerranéenne, issues d'une récente division taxinomique de l'Alose feinte (*Alosa fallax sensu lato*), ont une répartition géographique différente mais une écologie similaire et sont communément mentionnées ci-après sous le nom d'Alose feinte.

Réglementation Seul le texte officiel fait foi

■ Arrêté du 8 décembre 1988 : article 1

L'arrêté concernant l'Alose feinte interdit la destruction ou l'enlèvement des œufs. La protection de ses habitats interdit toute intervention sur les milieux particuliers à l'espèce et notamment tout type de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader.

Liste des poissons protégés sur l'ensemble du territoire national :
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000327373>

■ Article L432-3 CE

Le fait de détruire les frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole est puni de 20 000 euros d'amende, à moins qu'il ne résulte d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions ont été respectées ou de travaux d'urgence exécutés en vue de prévenir un danger grave et imminent (les modalités d'identification des frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation sont précisées aux articles R432-1 à R432-1-5).

Liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du code de l'environnement :
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018771291>

■ Directive « Habitats, faune, flore » : annexes II & V

L'Alose feinte est une espèce d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion (annexe V) et qui doit être prise en compte dans les évaluations des incidences des sites Natura 2000 désignés pour l'espèce (annexe II).

Liste des sites d'intérêt communautaire :
<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeEspèces/Alosa+fallax>

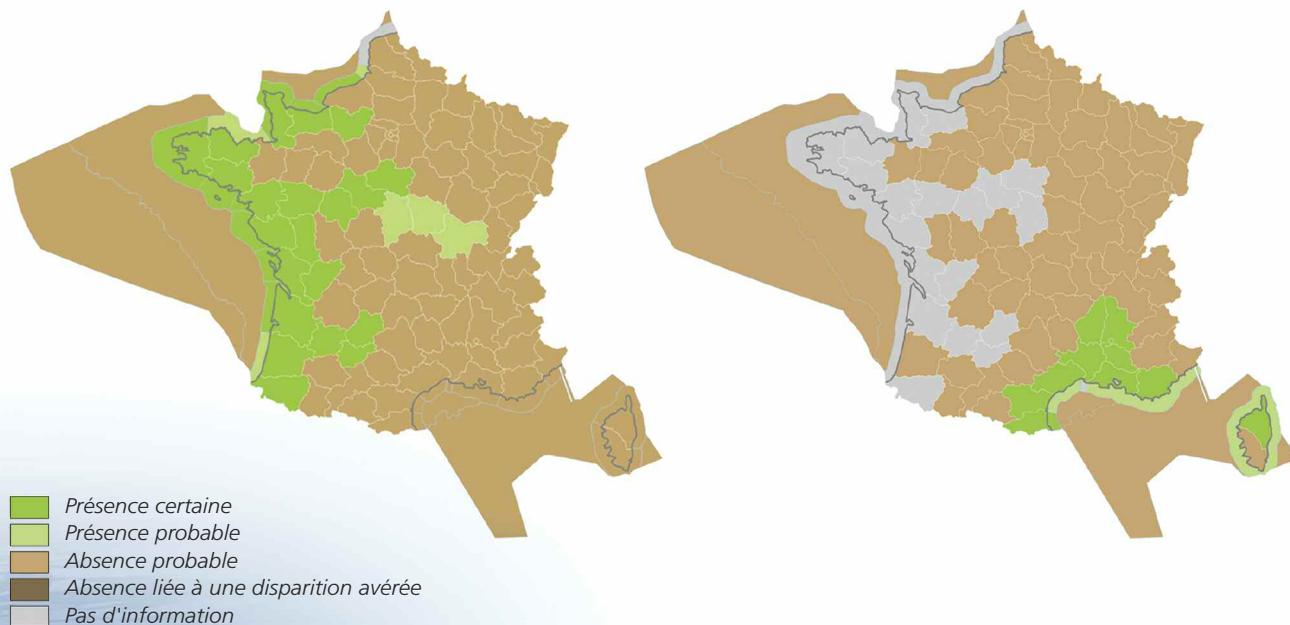
■ Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifique et technique compétents (établissements publics ; OFB ; associations locales - fédération de pêche, associations naturalistes... ; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).

👉 Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'Écologie

👉 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, à retrouver sur le site du ministère chargé de l'Écologie

■ Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.

Carte de répartition actuelle - *Alosa fallax* (à gauche) et *Alosa agone* (à droite)



Inventaire national du patrimoine naturel <inpn.mnhn.fr>

Habitats

■ Généralités

L'Alose feinte fréquente les eaux marines littorales pour effectuer sa croissance, et migre vers les eaux douces à substrat caillouteux pour sa reproduction. Elle peut également se reproduire en estuaire.

La température de l'eau est un paramètre déterminant pour l'activité de migration (pas de migration en dessous de 10°C). Elle joue également un rôle important dans le déroulement de la reproduction (température supérieure à 15°C, de préférence comprises entre 18 et 22°C). Outre le substrat grossier (granulométrie entre 20 et 200 mm), les zones de frai peuvent être caractérisées par la profondeur (entre 1,5 m et 3 m, mais pouvant dépasser 4 m dans les estuaires). Enfin le courant y est relativement rapide en début de reproduction (supérieur à 1 m/s). Comme pour la Grande Alose, la largeur du cours d'eau n'est plus une caractéristique des zones de reproduction.

■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

Sites de reproduction : pour la reproduction, les Aloses feintes fraient en eau douce, sur un substrat grossier de cailloux et galets, dans un courant rapide et une qualité d'eau convenable. La frayère est généralement délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide. Le substrat de ces frayères est caractérisé par une sous couche tassée de granulats de taille variable surmontée d'une couche de substrats plus grossiers.

▣ *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

Aire de repos : après l'éclosion, les larves se développent à proximité immédiate de la zone de frai, sur le fond entre les cailloux, avant de rejoindre les zones calmes des berges. En mer, les adultes vivent en banc sur le plateau continental en eaux peu profondes.

▣ *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

Alimentation : en eau douce, les alosons se nourrissent de larves d'insectes aquatiques. Sur le plateau continental marin, les adultes sont piscivores mais se nourrissent également de zooplancton. Les aloses ne se nourrissent pas pendant leur migration de reproduction.

▣ *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

■ Types d'habitats aquatiques associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
24.1	Lits des rivières	C2.2	Cours d'eau permanents, non soumis aux marées, à l'écoulement turbulent et rapide
		C2.3	Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier
13.1	Fleuves et rivières soumis à marées	C2.4	Fleuves et rivières soumis à marées en amont de l'estuaire
13.2	Fleuves et rivières soumis à marées	X01	Estuaires

Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

■ Aire de déplacement des noyaux de population

Domaine vital : l'Alose feinte vit en mer dans la zone côtière sur des fonds de moins de 20 m. Chez cette espèce migratrice anadrome les adultes se reproduisent dans les parties aval des fleuves mais également dans les estuaires. Elle peut également se reproduire à plus de 250 km de la mer.

Déplacements : les populations se montrent assez fidèles à leurs sites de frai. Contrairement à l'Alose vraie, la plupart des géniteurs survit et retourne à la mer à l'issue de la reproduction. Ils peuvent se reproduire plusieurs fois au cours de leur cycle de vie.

Obstacles : ouvrages modifiant la ligne d'eau, empêchant la circulation des individus et l'accès aux zones de frai (seuils, canalisations, prises d'eau, grilles, barrages, rampes, écluses...). La remontée des rivières nécessite que les passes à poissons soient adaptées à l'espèce qui a des capacités natatoires différentes et des capacités de saut beaucoup moins performantes que les saumons.

■ Phénologie et périodes de sensibilité

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Reproduction												
Migration			<i>Montaison</i>				<i>Dévalaison</i>					
Aire de repos												
Alimentation												

 période d'activité principale  période d'activité secondaire

Méthodes de détection

Les activités de migration et de reproduction sont fortement dépendantes de la température de l'eau (arrêt respectivement à 10 et 15°C). L'activité de ponte se déroule de nuit, et se caractérise par un phénomène sonore appelé « bull », qui permet la détection des frayères et l'évaluation du nombre de géniteurs.

Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

■ Fiches d'information INPN

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66996

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66964

■ Autres fiches et sources d'information

- Fiche espèce - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7

<http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1103.pdf>

- Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais]

<http://www.iucnredlist.org/details/904/0>

■ Autres espèces protégées possédant des habitats similaires

Alose vraie, *Alosa alosa* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66967

L'Alose vraie est de plus grande taille que l'Alose feinte. Elle s'en différencie par un peigne branchial très serré une disposition irrégulière des écailles sur la ligne longitudinale comparée à celle régulière chez l'Alose feinte.

Bibliographie consultée

Baglinière J.-L., Élie P. (Eds.), 2000. Les aloses (*Alosa alosa* et *Alosa fallax* spp.) : ecobiologie et variabilité des populations, Hydrobiologie et aquaculture. Institut national de la recherche agronomique, Paris, France.

Informations sur la fiche

Version : mise à jour en 2020

■ Rédaction

Puissauve Renaud – UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN)

■ Relecture

Baglinière Jean-Luc – UMR Inra, Agrocampus ESE

■ Citation proposée

Puissauve R. & Baglinière J.-L., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Alose feinte atlantique, *Alosa fallax* (Lacepède, 1803) et Alose feinte méditerranéenne, *Alosa agone* (Scopoli, 1786). UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN) & Office français de la biodiversité.

■ Photo

Hans Hillewaert (CC-BY-SA-3.0)